



Berchem-Sainte-Agathe, le 27 mai 2013.

Mesdames, Messieurs les  
Conseillers communaux

**Objet :** Conseil communal du 28-03-2013 – question orale de Madame Van Den Broucke

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question orale de Madame Van Den Broucke, conseillère communale concernant le point 3 de l'ordre du jour sur les marchés publics lancés par le Collège en vertu des articles 234 et 236 de la NLC et plus particulièrement sur le Cahier Spécial de Charges (CSCh) 2013/12 relatif au Marché Stock de «Travaux d'entretien, de rafraîchissement et de modifications des bâtiments - PROGRAMME 2013 ».

A cet égard, il convient de rappeler et de préciser les éléments suivants :

Il s'agit d'un marché stock, ce qui veut dire que compte tenu du nombre de bâtiments concernés, de la diversité et de l'hétérogénéité des matériaux et équipements qui les composent, il n'est pas réaliste de décrire tous ceux-ci dans le détail. Seuls les postes les plus représentatifs sont décrits dans le CSCh. D'autres postes pourraient être définis au moment du besoin et il sera fait application des règles d'exécution des marchés publics.

Le Département Travaux publics a pris en considération les recommandations de Madame la Conseillère et a reformulé certaines parties du Cahier Spécial des Charges. Il s'agit pour l'essentiel de :

- En matières environnementales :
  - Le Cahier spécial des charges précise d'ores et déjà que les produits à mettre en œuvre doivent bénéficier, quand cela est possible, d'un Ecolabel ;
  - Pour les peintures : il est précisé que la peinture de référence est en Acrylique (Peinture à l'eau) et exempte de solvants organiques et/ou aromatiques.
- Pour ce qui est des portes et huisseries en bois, afin de permettre aux soumissionnaires de remettre le prix le plus juste, nous avons précisé que la porte de référence est en HPL (High Pressure Laminate) et les huisseries en MDF pure (Sans formaldéhydes).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Pour le Secrétaire communal,  
Le Directeur Délégué,

Sandra GOEGBEUR

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

Marc VANDE WEYER

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 134 /2013